

Séance du 26 mars 2021

MAIRIE DE MONT
ARANCE-GOUZE-
LENDRESSE
(Communes fusionnées)

Le vingt-six mars deux mille vingt et un à dix-neuf heures, se sont réunis, en la salle des fêtes de Mont en raison de la crise du COVID, les membres du Conseil Municipal de la Commune de MONT (Arance-Gouze-Lendresse).

26-03-2021-07

Date de convocation le 19/03/2021

Nombre de conseillers en exercice : 15
Présents : 14
Procuration : 0
Votants : 14

Etaient présents : Mmes BAZIARD, DAUBAS, ETCHART, GRAUX, LOQUET, GUITTONEAU et ainsi que MM. CLAVÉ, CAMGRAND, HILLOOU, LAMASOU, LETARGUA, LAPETRE, LACOSTE PEDELABORDE et SALEFRANQUE.

Étaient absents excusés : Mme CAZENAVE

Secrétaire de séance élue : Mme LOQUET

POLITIQUE JEUNESSE– CONVENTION AVEC LE CENTRE SOCIAL LO SOLAN DE MOURENX

La première adjointe expose à l'assemblée qu'un axe fort du mandat est la mise en œuvre d'une politique jeunesse sur la commune.

Considérant le lien préexistant, dû à la mise en œuvre des temps d'activités périscolaires, la commune de Mont s'est rapprochée du Centre Social Lo Solan de Mourenx pour la mise en place de cette politique.

L'objectif de la commission Jeunesse est de rendre le jeune acteur de ce projet et non consommateur de prestations.

Le projet est à destination des collégiens.

Plusieurs principes ont été posés avec le Centre Social Lo Solan :

- L'ouverture d'un point jeunes avec la présence d'un animateur diplômé tous les mercredis après- midi en périodes scolaires
- L'ouverture d'un point jeunes avec la présence d'un animateur diplômé lors des vacances scolaires en fonction du calendrier partagé avec les jeunes.
- L'accompagnement des jeunes vers des projets les faisant acteurs de leur politique

Ce projet a été présenté et validé par la Direction départementale Jeunesse et Sport. Pour formaliser le partenariat, le centre social a présenté sa proposition d'intervention intégrant les souhaits des élus pour l'expérimentation de cette politique, la responsabilité de la coordination, le pilotage du projet, ainsi que l'animation.

Le coût de cette prestation n'est pas encore évalué mais la commune s'engage à rembourser les frais inhérents au centre social dès que ces derniers seront connus.

Le Maire sollicite l'assemblée pour examiner le partenariat et l'autoriser de signer la convention avec le centre social.

Après avoir entendu le Maire dans ses explications complémentaires, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

AUTORISE le centre social LO SOLAN à solliciter toutes les démarches nécessaires à la mise en place de ce projet

Envoyé en préfecture le 07/04/2021

Reçu en préfecture le 07/04/2021

Affiché le

SLOX

ID : 064-216403964-20210407-26_03_2021_07-DE

JC 09

DÉCIDE de signer une convention avec le Centre Social Lo Solan pour fixer les modalités de fonctionnement de ce partenariat

PRÉCISE que le coût de la prestation sera précisé au cours de l'élaboration et fera l'objet d'une délibération

Ainsi fait et délibéré à MONT, les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme.

Le Maire,

Jacques CLAVÉ



Envoyé en préfecture le 07/04/2021

Reçu en préfecture le 07/04/2021

Affiché le



ID : 064-216403964-20210407-26_03_2021_07-DE